

Groupe de pression en soutien de l'environnement

Référence : Plante, G. « Saint-Léolin : On s'entend sur la bleuetière. » *L'Acadie Nouvelle*, 2 février 2000.

Mots-clés : mobilisation; environnement; bleuetière.

Contexte :

Des producteurs de bleuets d'une région du nord-est du Nouveau-Brunswick et un groupe de pression s'opposant au développement d'une grande bleuetière se sont finalement entendus cette semaine sur une proposition commune.

Problème identifié :

Le groupe de pression ne voulait pas que le projet de bleuetière voie le jour sans avoir la garantie que la mise sur pied de l'entreprise soit accompagnée de la présence de terrains boisés attenants à celle-ci afin d'éviter de mettre en péril le système écologique de cette région.

Causes du problème :

L'exploitation de bleuetières à grande échelle est une industrie relativement jeune au Nouveau-Brunswick, ce qui fournit peu de données empiriques concernant ce type d'aménagement quand vient le temps d'établir des lignes directrices sans conséquence sur l'environnement.

Objectifs à atteindre :

Les deux parties, soit les producteurs de bleuets sauvages et les représentants du groupe de pression, devaient trouver un terrain d'entente quant à l'aménagement de cette bleuetière pour ensuite en faire part aux fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie ainsi qu'à ceux du ministère de l'Agriculture.

Solution envisagée :

Lors d'une rencontre qui a eu lieu cette semaine, les deux parties accompagnées par la Fédération des agriculteurs du Nord-Est en sont venues à un consensus dont les détails officiels seront divulgués après la présentation de leur proposition aux différents ministères concernés. Pour le reste, il semblerait que le projet, qui devait initialement occuper une superficie de 300 acres de terre, couvre maintenant une superficie de plus de 400 acres dans le but d'accommoder les deux parties : les trois producteurs ont besoin de 100 acres chacun afin de développer adéquatement leur bleuetière, et le groupe de pression veut pour sa part que le rapport de surface des terrains boisés et des bleuetières soit de 50/50.

Mise en œuvre de la solution :

Les deux parties se disent satisfaites de cette rencontre; maintenant, il revient au gouvernement d'évaluer la situation et de valider le nouveau plan d'aménagement.